Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260605-49_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 29 mai 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Ayant donné procuration : 4
Absents : 1

Présents : FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; A. LE GALL ; L. L'HAVEANT ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; M-N. CARLO ; C. BAUFRETON ; V. PERROT ; C. PHILIPPE ; J-F. BOUGET ; S. SALAUN.
Absents : C. JEFFROY
Procurations : K-H. HILLION à C. BAUFRETON ; F. GUEHL à R. MORINIERE ; Y. LUCAS à P. HENNEQUIN ; P. PETIBON à Y. LE BRIGANT
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°49-2026

Objet : Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 Budget principal

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de valider les comptes de l'année dernière avant de procéder au vote des Budgets Supplémentaires. Il précise que la comptabilité communale impose l'intervention de deux acteurs (le maire et le trésorier) qui tiennent chacun de leur côté la comptabilité de la commune. Il y a d'un côté la comptabilité du maire (compte administratif) et de l'autre celle du comptable (compte de gestion). Ces deux comptabilités doivent être identiques et forment à elles deux un seul document, dénommé **« compte financier unique »**.
M. le Maire propose donc à l'assemblée de valider les CFU de la commune. Il précise qu'il ne peut pas prendre part au vote et cède la présidence de l'assemblée à sa 1ère Adjointe, Aurore FOURNIS BEYOU.

➔ **Budget principal :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	3 002 794,13	5 769 020,35
Dépenses	2 408 347,05	5 131 467,77
Résultat de l'exercice	594 447,08	637 552,58
Résultat reporté N-1	- 710 247,76	-
Résultat de clôture	- 115 800,68	637 552,58
		521 751,90

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le Compte Financier Unique présenté ci-dessus concernant l'exercice budgétaire 2025 du budget principal de la commune

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
Janic DROUOT,

Pour copie conforme,
L'Adjointe au Maire,
Aurore FOURNIS BEYOU,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES 22310